

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AUDE
COMMUNE DE MOUSSAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 8 JUILLET 2014 n° 22/2014

DATE DE CONVOCATION : 4 juillet 2014

OBJET DE LA DELIBERATION :

**ELECTION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR
REPRESENTER LA COMMUNE A LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS) DE LA ZONE
INDUSTRIELLE DE NARBONNE-MALVESI**

L'an deux mille quatorze et le huit juillet à 18h15, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Claude CODORNIU, Maire.

15 membres présents : Claude CODORNIU, Christine CHORIN MONIE, François CHATELARD, Marie-France MONTOSSON, Pierre VERA, Jacqueline GLEIZES, Elie PUIG, Martine ROUBY, Cédric LIGNON, Carole SARDA, Bénédicte FOURCAULT, Virginie GALLAND, OLIVE Henri, Christiane SALSEGNAC, Jean-Paul SCHEMBRI.

4 procurations : Sébastien GARCIA à Christine CHORIN MONIE, Jean-Luc MOREL à François CHATELARD, Simon WEICKMANN à Elie PUIG, Pascale MARIOT à Christiane SALSEGNAC.

Secrétaire de séance : Carole SARDA assistée de Bénédicte FOURCAULT.

Nombre de conseillers en exercice :	19	Pour :	19
Présents ou représentés :	19	Abstention :	0
Votants :	19	Contre :	0

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°23/2013 du 24 septembre 2013 par laquelle les représentants titulaire (Jean-Paul SCHEMBRI) et suppléant (Henri OLIVE) ont été désignés pour siéger à la Commission de Suivi de Site (CSS) de la zone industrielle de Narbonne-Malvési.

Compte tenu des élections municipales de 2014, la Sous-préfecture de NARBONNE nous demande de bien vouloir procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire et d'un nouveau représentant suppléant pour la Commune, sachant que seuls les élus peuvent intégrer ce collègue.

Il propose au Conseil sa candidature ainsi que celle de Cédric LIGNON.

Le Conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE de désigner :

DELEGUE TITULAIRE :

- CODORNIU Claude

DELEGUE SUPPLEANT :

- Cédric LIGNON

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

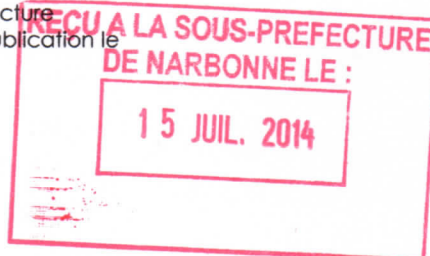
Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire

Compte tenu de sa réception en Sous-Préfecture
De Narbonne, le 15/7/14 et de sa publication le

17/7/14



Claude CODORNIU